

Séance du 23 juillet 2020
Délibération n° 2020-76

L'an deux mil vingt, le 23 du mois de juillet à 20 heures, se sont réunis, à Coulevre, dans la salle socio-culturelle, sous la présidence de Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 17 juillet 2020.

Présent(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Stéphane MILAVEAU Monsieur Marc SIGNORET, Monsieur Raymond AUCLAIR, Monsieur Sébastien DENIZOT, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel RONDET, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Gilles JACQUET, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur Michel PERNET, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Sébastien MERY, Monsieur Didier REGRAIN, Monsieur Ludovic VITOUX, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Christophe BAJARD, Monsieur Francis LEBLANC

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur David LOUBRY à Monsieur Christophe BAJARD

Absents excusés : Madame Solange LALEVEE représentée par son suppléant Monsieur Raymond AUCLAIR, et Monsieur Kamel AMARA représenté par son suppléant Monsieur Michel PERNET.

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Anne RENAUD, Madame Catherine NOYON et Monsieur Alain BECQUART

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN, Monsieur Loïc DUFOURNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	24
Nombre de suffrages exprimés	25
Votes Pour	25
Votes Contre	0
Abstentions	0

NOMENCLATURE ACTES	
N° : 5.2	Thème : Fonctionnement des assemblées

Objet : Création et élection des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de Monsieur le Président,

- VU** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** la loi n°2010-2053 du 16 décembre 2010 de réforme des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C-IV ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-17 ;
- VU** les statuts de la communauté de communes ;

VU la Charte du Pays de Tronçais relative aux modalités d'exercice des compétences transférées à la communauté de communes approuvée le 3 décembre 2012 ;

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation ;

Considérant que la CLECT est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

Considérant l'obligation d'instaurer la CLECT du fait du passage en fiscalité professionnelle unique ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : de créer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la durée du mandat composée d'un représentant titulaire par commune et d'un représentant suppléant par commune ;

Article 2 : d'appliquer les mêmes modalités de convocation, de quorum et de majorité régissant le fonctionnement du conseil communautaire ;

Article 3 : de désigner les conseillers municipaux suivants comme membres de ladite commission :

Communes	Titulaire	Suppléant
<i>Ainay-le-Château</i>	Madame Bernadette ACCOLAS	Madame Annie GAUMET
<i>Braize</i>	Madame Marie-Solange LALEVEE	Monsieur Jean-Yves CHARBY
<i>Cérilly</i>	Madame Véronique PAULMIER	Monsieur Roger SOUCHAL
<i>Coulevre</i>	Monsieur Daniel RONDET	Monsieur Michel GALOPIER
<i>Hérisson</i>	Monsieur Gilles JACQUET	Monsieur Philippe PERCHE
<i>Isle-et-Bardais</i>	Monsieur Daniel ARTIGAUD	Madame Anne RENAUD
<i>Le Brethon</i>	Monsieur Olivier LARAIZE	Madame Christine DEFFNER
<i>Le Vilhain</i>	Monsieur Kamel AMARA	Madame Sandrine VERMEERSCH
<i>L'Etelon</i>	Monsieur David LOUBRY	Madame Valérie FONTENIL
<i>Meaulne-Vitray</i>	Monsieur Jérôme MERLIN	Madame Carine LAPLAINE
<i>Saint-Bonnet-Tronçais</i>	Madame Françoise BOURGAIN	Madame Amandine GOZARD
<i>Saint-Caprais</i>	Madame Marie de NICOLAY	Monsieur Ludovic VITOUX
<i>Thenueille</i>	Monsieur Denis CLERGET	Madame Catherine NOYON
<i>Urçay</i>	Madame Anne THOMINET	Monsieur Romain POULET
<i>Valigny</i>	Monsieur Francis LEBLANC	Monsieur Alain BECQUART

Article 4 : d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 27/07/2020

Reçu en préfecture le 27/07/2020

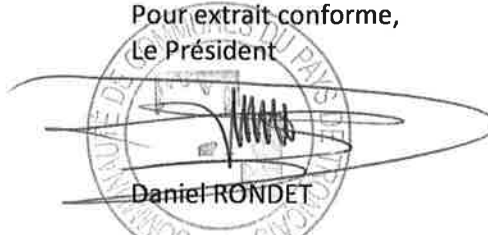
Affiché le

SLOW

ID : 003-240300558-20200723-D202076-DE

Fait et délibéré le 23 juillet 2020,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président



Daniel RONDET

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr